

## Le français au Québec : représentation et conséquences pédagogiques

Monique Nemni

Volume 26, numéro 2, 1998

Représentation de la langue et légitimité linguistique : le français et ses variétés nationales

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/603158ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/603158ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (imprimé)

1705-4591 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Nemni, M. (1998). Le français au Québec : représentation et conséquences pédagogiques. *Revue québécoise de linguistique*, 26(2), 151–175.  
<https://doi.org/10.7202/603158ar>

## LE FRANÇAIS AU QUÉBEC : REPRÉSENTATION ET CONSÉQUENCES PÉDAGOGIQUES

Monique Nemni  
Université du Québec à Montréal

«Sometimes legends become reality and  
become more useful than the facts».  
Salman Rushdie, *Midnight Children*

### 1. Introduction

On peut lire sans surprise, dans l'introduction à la problématique de ce colloque, que le débat entourant la légitimité du français en usage au Québec soulève des passions et des prises de position tranchées. Il suffit pour s'en convaincre de se rappeler, entre autres, la polémique houleuse qui a suivi la parution du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* et celle engendrée par les livres de Georges Dor (1996 et 1997). Je me propose d'alimenter ici la réflexion en montrant premièrement que la description de la problématique de ce colloque reflète bien les prises de position actuelles et explique, au moins partiellement, pourquoi ce débat est un dialogue de sourds; deuxièmement qu'il est impossible de comprendre le problème sans tenir compte du fait que la promotion d'une langue «nationale» québécoise est une entreprise d'ordre idéologique et, troisièmement, que la promotion de cette langue a eu, contrairement aux objectifs visés, des effets néfastes sur l'enseignement du français et sur l'insécurité linguistique des Québécois francophones.

### 2. Problématique

La question, nous dit-on, est de savoir si «le français, en tant que langue internationale, a davantage de chances de se maintenir et de se développer par le maintien de cette idée d'une langue pure et unique ou, au contraire, par la

reconnaissance et la légitimation de ses diverses variétés nationales». Or, en tant que linguistes, nous savons tous que «la langue pure et unique» n'existe ni au sein d'un pays, ni d'une région, ni d'une classe sociale, ni même chez un seul individu. On se souvient de l'enquête de Henriette Walter 1972, qui se proposait de décrire «scientifiquement» la prononciation du «français standard», sociolecte — pour utiliser les vocables d'aujourd'hui — qu'on aurait cru superbement circonscrit : celui des Parisiens quadragénaires cultivés. À sa grande surprise et à la nôtre, elle n'a pas trouvé deux individus qui prononçaient de la même manière l'ensemble des mots testés. C'était il y a plus d'un quart de siècle. Depuis, la sociolinguistique a fait des progrès remarquables, et il n'est plus possible d'ignorer des concepts tels ceux de *registre*, de *sociolecte*, d'*idiolecte*, etc. C'est ce que Laforest 1997 a rappelé avec morgue à Georges Dor 1996, qui critiquait l'école et la rendait responsable de la qualité minable, selon lui, du français des Québécois. En jouant pêle-mêle avec des concepts élémentaires en linguistique, elle a tenté de ridiculiser ses propos, évitant ainsi de répondre à la substance de ses arguments, à son cri du cœur que j'ai trouvé déchirant.

Si Laforest a eu la partie facile, c'est que, contrairement à nous, Georges Dor n'est pas linguiste, même s'il a répondu avec intelligence, sinon expertise, aux arguments avancés (1997). Pour revenir à la problématique du colloque, qui de nous pourrait faire la promotion d'une «langue pure et unique»? Ceux qui défendraient cette position n'auraient de linguistes que le nom... Nul besoin donc de répondre à leurs arguments — que l'on pose de toute évidence comme non scientifiques. Ce ne sont, selon certains de leurs critiques, que des «colonisés de l'intérieur», des «à-plat-ventristes qui s'écrasent devant la toute-puissance de la France», des «terroristes intellectuels qui veulent défendre leur pouvoir», des membres de «la droite intellectuelle», des censeurs, et j'en passe... Pour un relevé fascinant de toutes les injures qu'on a proférées à leur égard à travers les temps, lisez, par exemple, Diane Lamonde 1998 ou Chantal Bouchard 1998.

On voit donc que l'option d'une «langue pure et unique» n'est qu'apparente, puisque, ainsi caricaturée, elle se trouve discréditée avant même que ne commence le débat. En réalité, on ne nous propose qu'une option, considérée comme seule valable, soit «la reconnaissance et la légitimation [des] diverses variétés nationales», et on spécifie que le concept de variété nationale a été clairement dégagé par Hausmann 1986. Je me propose d'analyser les problèmes que pose cette deuxième option, en me limitant à la situation québécoise.

Le premier vient du concept de «variété nationale», qui renvoie évidemment au concept de «nation». Si l'on veut promouvoir chez nous une variété nationale, force serait d'admettre que la «nation» en question, la seule reconnue au niveau

planétaire, s'appelle le Canada. Il nous faudrait donc parler non de *français québécois*, mais de *français canadien*, de français du Canada, de franco-canadien ou utiliser les vocables qu'on voudra, à condition qu'ils incluent le mot *Canada*. Le français québécois, comme le français acadien, serait alors une variété *régionale* d'une variété nationale de ces français multiples dont certains souhaitent l'avènement. L'évidence de ce fait banal se confirme aisément par la consultation du *Petit Robert* 1994 ou du *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne* de Hanse 1994 : les mots que nous appelons ici depuis quelque temps des *québécismes* y portent la marque *Canada* ou *canadianismes*. Il est donc impossible de considérer le français québécois comme une variété *nationale* — du moins tant que le Québec fera partie du Canada, et dans un colloque tel que celui-ci où l'on discute de variétés nationales, seul le français canadien devrait avoir droit de cité.

On entrevoit déjà la dimension politique d'un débat que l'on aurait cru linguistique. Cette affirmation étant d'une évidence presque déconcertante, la question se pose alors de savoir comment les promoteurs du français québécois se débrouillent pour que le concept de variété nationale s'applique non au Canada, mais au Québec. Eh bien, c'est simple : ils décrètent tout bonnement que le Québec est un pays. C'est ainsi que Hausmann 1986 : 4 fait candidement la déclaration suivante :

«On ne peut assigner au Québec, à la Belgique wallonne ou au Sénégal le statut de région au même titre qu'à l'Ouest de la France. De par leur souveraineté nationale, ces unités géolinguistiques méritent la dénomination de *pays* tout autant que la France.» (italiques de l'auteur)

Par la force du verbe, et du haut de sa grandeur, Hausmann nous octroie notre *souveraineté nationale* et nous honore en affirmant que nous *méritons* la dénomination de *pays*. Je suis fort émue de la générosité de monsieur Hausmann... Malheureusement pour lui, et comme le dit si bien Albert Jacquard, «le mot ne crée pas la chose».

D'autres, comme Martel et Cajolet-Laganière, qui confondent probablement leurs rêves et la réalité, associent constamment et banalement les mots *Québec* et *pays*. Ils écrivent, par exemple : «Le Québec est le seul pays francophone en dehors de l'Europe où le français...» (1996 : 13). En tant que Canadiens, ils devraient pourtant savoir que le Québec est encore, pour le moment du moins, une province canadienne... Au cas où ils en douteraient, ils pourraient consulter n'importe quel dictionnaire — à l'exception du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (DQA), qui s'est octroyé tout seul le pouvoir de conférer aux provinces canadiennes le statut d'*États fédérés*. D'autres auteurs canadiens, et

surtout québécois, utilisant divers tours d'acrobatie, aboutissent au même type d'affirmation contraire à l'évidence. À moins de faire fi de la réalité, le débat sur la pertinence de légitimer ou non les variétés nationales doit porter sur le français du Canada et non sur celui du Québec. Il est peut-être utile de rappeler cette vérité aux linguistes étrangers qui incluent le français québécois parmi les variétés «nationales». Ils devraient savoir qu'ils s'insèrent, probablement à leur insu, dans un débat politique dont ils saisissent mal les enjeux.

Je tenterai de montrer maintenant que l'absence de référence au Canada n'est pas accidentelle, comme ne l'est pas non plus le nom donné à la langue utilisée par les Québécois francophones.

### 3. «A rose by any other name would smell as sweet» (Shakespeare)

Pourquoi m'intéresser au nom de la langue qu'on parle au Québec? Selon Shakespeare, ce n'est pas le nom de la rose — ici la langue — qui compte, mais son parfum, c'est-à-dire son contenu, sa description. Mais si Shakespeare, qui n'était pas linguiste, a découvert intuitivement l'arbitraire du signe, les sémanticiens savent depuis longtemps que si le signifié — la rose ou la langue — change de nom, ce changement, lui, est motivé, comme le sont les nouveaux noms qu'on a donnés à ce qu'on avait longtemps appelé, même au Québec, *le français du Canada*. Examinons ces nouvelles appellations.

Comme on le sait, ce français du Canada a d'abord été rebaptisé *le québécois*. Le *Petit Robert* le date de 1970 et le définit ainsi : «*Le québécois* est le français propre au Québec». Du point de vue linguistique, on pourrait supposer que le but des promoteurs de ce nouveau terme était d'apporter un certain raffinement par rapport au concept de *français du Canada*, comme c'est le cas, par exemple, pour les termes *sociolecte* par rapport à *langue* ou pour *morphologie* et *syntaxe* par rapport à *grammaire*. Quel raffinement conceptuel le terme *québécoisisme* apporte-t-il à celui de *canadianisme*? Pour le savoir, j'ai consulté un grand nombre d'écrits. Je n'ai rien trouvé. Au contraire, article après article, on affirme que le français québécois, ou le québécois, est «le français actuel en usage sur le territoire du Québec et pour l'essentiel, d'autres régions du Canada» (*Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, p. X; souligné de moi). En somme, un québécoisisme est ni plus ni moins ce qu'on appelait auparavant un canadianisme. Alors, pourquoi ce nouveau terme? Comment expliquer ce que les Franco-Canadiens considèrent, à juste titre, comme une appropriation illégitime d'une langue qui est aussi la leur, et donc comme un cas d'impérialisme linguistique? Migneault 1992 : 343 tente d'en donner une explication :

*The choice of [le québécois] rather than the broader category of «Canadian French» is not meant to condone a certain attitude which is often perceived by French speaking Canadians outside Quebec as a form of imperialism. It is simply an acknowledgement of the fact that the province of Quebec is currently the locus of a formidable joust, the outcome of which is likely to place Quebec in a unique position with regard to the recognition of its language.*

En somme, Migneault avoue candidement la motivation politique de l'appropriation de ce terme : il s'agit d'une lutte (*Quebec is the locus of a formidable joust*) qui pourrait aboutir à *la reconnaissance de la langue du Québec* — et non de la reconnaissance du français au Canada. On voit mal comment les Canadiens hors Québec pourraient être rassurés par une telle explication. Je reviendrai plus loin sur le syntagme *the recognition of its language* qui mérite notre attention.

En appelant donc cette langue *le québécois*, les indépendantistes ont posé un geste politique : ils ont symboliquement libéré le Québec de ses attaches canadiennes. En effet, le nom d'une langue ayant, comme on le sait, une valeur identitaire importante, celui-ci se réfère toujours au pays tout entier et non à une de ses régions, aussi prestigieuse soit-elle : on parle le français et non «le parisien» — même si le fameux français standard est parisien — on parle le français et non «le tourangeau» — même si, comme le veut la légende, c'est en Touraine qu'on parle le meilleur français. En appelant donc cette langue le québécois, on affirme que le pays des Québécois est le Québec et non le Canada. Cette libération symbolique sur le plan de la langue a connu son parallèle sur le plan des personnes. C'est ainsi que l'éminent sociologue Marcel Rioux écrivait en 1975 :

*Ce n'est que depuis une décennie à peu près que Québécois a été revalorisé, au point de devenir une espèce de symbole de l'affirmation de soi, d'autodétermination et de libération nationale [...] Ceux qui s'opposent à l'émancipation du Québec de la tutelle canadienne n'emploient pas volontiers ce terme; ils continuent à utiliser l'expression de Canadiens français.*

Cité par Corbett 1990 : 9

Remarquons le choix des termes : Rioux associe le mot *québécois* aux mots affirmation de soi, autodétermination, «libération nationale». Par contre, le mot *canadien français* est associé à refus de l'émancipation du Québec, tutelle canadienne. On voit nettement de quel côté pour lui se situe la vertu... On voit également le parallélisme entre les aspects politique et linguistique de cette question.

Il s'ensuit que les linguistes qui se réfèrent au *québécois* plutôt qu'au *français du Canada* contribuent, volontairement ou non, à la propagation d'une

certaine idéologie. Par voie de conséquence, ils privent les autres francophones canadiens de tout vocable pour parler de cette langue qui est aussi la leur. De ce point de vue, les nationalistes ont marqué un point. En effet, des mots tels que *français canadien* ou *canadianisme* ont pratiquement disparu des discours et des écrits récents, même non québécois.

Mais *le québécois* fait également autre chose. On a vu plus haut que Migneault, se référant au Québec, parle de «*recognition of its language*» et non de «*of one of its two languages*». Ce terme établit que la langue du Québec est le québécois, comme la langue de la France est le français et la langue de l'Italie, l'italien. Or, selon la Constitution canadienne, au moins depuis 1867, le Québec est officiellement bilingue. Utiliser le terme *le québécois* pour ne se référer qu'au français constitue donc un acte politique qui établit symboliquement que les Québécois n'ont qu'une seule langue officielle, comme c'est le cas en France ou en Italie. Peut-on imaginer quelqu'un se référer au français de Belgique ou de Suisse en utilisant les termes *le belge* ou *le suisse*? En restreignant le vocable *le québécois* au français seulement, on fait comme si les anglophones du Québec ne constituaient pas une minorité reconnue dont la langue jouit d'un statut officiel. C'est ainsi qu'un défenseur de l'affichage unilingue écrivait à propos de la signalisation routière : «De un, nous sommes chez nous ici et nos routes sont de nous et d'abord et avant tout pour nous.» (Richard 1993) De toute évidence, pour ce monsieur, le «nous» exclut les Québécois anglophones, qui ne sont pas chez eux au Québec.

Cette appropriation du terme *le québécois* pour désigner seulement le français au Québec rappelle la récupération qu'ont faite les nationalistes du mot *les Québécois* en parlant des personnes. En effet, Marcel Rioux écrivait en 1975 dans *Les Québécois* :

*Assez paradoxalement, le terme de Québécois exclut les minorités francophones du Canada mais inclut la minorité anglophone du Québec. On voit assez l'intention politique dont le terme de Québécois est aujourd'hui chargé. Il est bien évident, toutefois, que les habitants du Québec étant francophones dans une proportion de plus de 80 %, le nom de Québécois désigne avant tout une population de langue française.*

Cité par Corbett 1990 : 9

En somme, nous dit Rioux, l'utilisation du mot Québécois pour ne désigner que les francophones impose quelques contorsions à la réalité, puisque ce terme devrait inclure les anglophones, mais ceci lui semble tout à fait justifié, évident même, puisque les Québécois sont en grande majorité francophones. Pour bien comprendre la perversité de cette déclaration, transposons cette citation dans d'autres contextes. En France, on pourrait dire que les Français étant catholiques à

plus de 80 %, le terme *Français* désigne avant tout la population catholique — excluant, par exemple, les juifs, les protestants ou les musulmans! Aux États-Unis, on pourrait dire que «Américain» désigne avant tout la population blanche et non noire! Ce qui semble «bien évident» à monsieur Rioux, et qui passe inaperçu au Québec, serait accueilli par des tollés de protestations ailleurs...

Mais ce terme fait une troisième chose, qui nous ramène au cœur de ce colloque. Il établit que *le québécois* est une langue autonome, différente du français de France. Il libère les Québécois francophones de «ce maudit français qui nous fait chier depuis si longtemps» (Huguette O'Neil, citée par Paul Roux 1994). La francophobie de certains Québécois ne date pas d'hier. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les excellentes analyses de Lamonde 1998 et de Bouchard 1998.

Cependant, pour des raisons trop longues à expliquer dans le contexte de cet article, la rupture totale avec la France n'a pas connu le succès que certains souhaitaient. Progressivement, le mot *français* a été inclus dans l'appellation, reflétant une volonté de rapprochement avec la France et avec le français hexagonal. Aujourd'hui, l'usage oscille entre *québécois* et *français québécois* (FQ), avec la très nette prédominance de ce dernier. C'est donc ce terme que j'utiliserai pour la suite de cet article, et je considérerai les termes *québécois* et *français québécois* comme synonymes.

Passons au sujet du colloque, soit la légitimation des variétés nationales. Vouloir la légitimation du français québécois en tant que variété nationale (même si on oublie le fait qu'il s'agit là d'une variété régionale et non nationale) suppose qu'il existe effectivement une langue utilisée par les Québécois pour tous leurs besoins de communication qui est suffisamment différente du français standard pour qu'on en propose la légitimation. Est-ce le cas?

#### 4. Le français québécois est-il une variété «nationale» autonome?

Plusieurs soutiennent que le français québécois existe en tant que langue autonome. Jean-Claude Boulanger, auteur principal du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, affirme que seul le faible poids démographique des Québécois et leur conservatisme séculaire explique le fait que ce français «n'ait pas été reconnu en tant que langue», que celui-ci forme «un tout très cohérent du point de vue historique, qui a ses propres équilibres et ses variations» (DQA : XXII). De son côté, Jean-Marcel Léard, dans *Grammaire québécoise d'aujourd'hui : comprendre les québécismes*, se propose de «montrer, surtout à ceux qui s'égo-sillent, que le québécois possède des règles rigoureuses, cohérentes, complexes et



de même nature que celles du français. Simplement, elles sont différentes» (1995 XXI-XXII). Il soutient, comme d'autres, que le français est au québécois ce que le latin est au français. «Le français a remplacé les règles du latin par d'autres règles apparemment toutes excellentes si l'on en croit les puristes. Pourquoi n'en serait-il pas parfois ainsi en québécois?» (ibid. : 24). Cette méprise aurait d'ailleurs des conséquences pédagogiques néfastes. «Le but de l'école, écrit Léard, [...] est d'apprendre à écrire [...] et parfois aussi (c'est le cas du Québec) d'imposer *une autre langue*» (p. 15, souligné de moi). Comme «les jeunes doivent parler et écrire *une langue qui n'est pas vraiment la leur* [...] les cours de français deviennent des calvaires pour eux et leurs professeurs» (p. XXV, souligné de moi). En fait, selon Léard, si tant de nos étudiants brillants échouent aux tests d'entrée à l'université, c'est qu'on leur fait passer des tests de «français de France», ce qui n'est pas leur langue.

En fait, un très grand nombre d'auteurs et d'organismes affirment que le français québécois est effectivement la langue utilisée par les Québécois et que celle-ci est suffisamment différente pour qu'on la reconnaisse comme variante nationale autonome. Contrairement à ces nombreuses affirmations — sur lesquelles je reviendrai plus bas — je me propose de montrer que le *français québécois* est un construit idéologique qui n'existe que dans l'imaginaire de ses promoteurs. C'est ce qui explique, selon moi, d'une part le manque de description adéquate de son registre standard et, d'autre part, le peu de maîtrise de la langue dont se plaignent la plupart des écrits, comme ceux de Georges Dor cité plus haut.

J'aimerais préciser que je ne nie pas l'existence de variantes canadiennes, surtout dans certains registres, mais l'existence d'une variante «nationale», c'est-à-dire d'une langue autonome qui comprend tous les registres et qui répond à tous les besoins de communication.

Quels critères peut-on utiliser pour savoir si le français québécois est, ou n'est pas, une variété nationale? La variété étant inhérente au concept même de langue, à quel moment est-on en droit d'affirmer l'existence d'une autre langue? S'agirait-il d'un écart sur le plan phonologique? On sait qu'ici, ce qui frappe tout de suite, c'est l'accent. Mais dans leur excellente synthèse des études sur la question, Ostiguy et Tousignant 1993 ont bien montré que la prononciation normative au Québec s'écarte très peu de celle d'un français de type universel. En fait, la plupart des écarts, telles la diphtongaison, la conservation de consonnes finales, etc., sont ici stigmatisés. Mais oublions les considérations d'ordre normatif. À supposer même que *toutes* les variantes phonétiques d'ici soient acceptées sans aucune stigmatisation, cela suffirait-il à prouver l'existence d'une langue différente? Non, puisque tout linguiste sait que, contrairement au patois, une langue se parle forcément avec plusieurs accents. Que l'on puisse effectivement

prouver par exemple que le relâchement des voyelles hautes ou l'affrication passent ici inaperçus ne constitue donc pas un argument valable.

Serait-ce un problème de lexique? On sait que la variation lexicale fait partie du concept de langue. Relever quelques variantes lexicales inconnues en France ou qui ont un sens différent en France et ici ne suffirait pas à prouver l'existence du français québécois, puisque l'on pourrait démontrer que certains mots et certains sens varient d'une région à l'autre du Québec. Citons, à titre d'exemple parmi des centaines d'autres, le mot *magasiner*, cité par Simard 1973 : 60-61. De toute manière, ça fait plus d'un siècle que les *canadianismes de bon aloi* figurent dans les dictionnaires d'ici. Il y en a de plus en plus qui figurent même dans les dictionnaires hexagonaux. Pourquoi ces mots seraient-ils devenus la preuve de l'existence d'une variété autonome?

Serait-ce alors un problème de syntaxe? La variation syntaxique faisant elle aussi partie du concept de langue, combien de structures différentes faut-il trouver pour affirmer l'existence d'une autre langue? Suffit-il de relever des formes distinctes dans n'importe quel registre ou dans n'importe quel sociolecte pour justifier une telle affirmation?

Comment savoir? Comment distinguer ce qui relève d'une autre langue et ce qui relève du régionalisme, du sociolecte, du registre, de l'idiolecte, etc.? Corder 1973 : 52 énonce très clairement le problème :

*At what point along this continuum of mutual intelligibility do we draw a line and say that we are concerned with different languages?... For example, Swedes and Norwegians say that they speak different languages, yet they are very similar. Scots and Jamaicans speak languages more different than Swedes and Norwegians, yet they claim to speak the «same language».*

La linguistique peut-elle nous aider à résoudre ce dilemme? Non, répond carrément Corder :

*The descriptive linguist as a linguist is not able within his discipline to define a language (p. 51, souligné dans le texte)... Attitudes are more important than formal distinctions. In other words, a speech community is defined in terms of its beliefs, not its language. (p. 53, souligné dans le texte)*

En d'autres termes, pour déterminer l'existence ou non d'une langue, nous quittons le domaine d'une science descriptive pour entrer dans celui de la politique, de la sociologie ou de l'idéologie. On commence à mieux comprendre pourquoi au Québec, comme le disait déjà Corbeil en 1975, «ces discussions se caractérisent beaucoup plus par leur charge émotive que par la rigueur scientifique de leur contenu» (1975b : 3). On commence aussi à comprendre que la légitimation du français québécois ne se fera pas sur le plan de la description

linguistique, mais sur celui de la construction et de la propagation d'une nouvelle norme. On commence enfin à comprendre pourquoi les promoteurs du français québécois adressent tant d'injures aux défenseurs d'un français commun. Ces derniers empêcheraient la propagation des croyances (des «beliefs») nécessaires à l'émergence d'une nouvelle langue. On se souvient des termes de «colonisés», «à-plat-ventristes», etc., qu'on leur attribue. Léard 1995 : XXIV, par exemple, écrit à leur sujet : «Certains penseurs, qui à défaut d'idées sur le québécois ont au moins du mépris pour les Québécois, rêvent de nous voir 'parler aussi bien que les Gabonais'».

La société québécoise n'étant plus ni très agricole ni très catholique, on comprend que la langue ait pris toute la place comme facteur d'identité et qu'elle soit donc accompagnée d'une très grande charge émotive. Dans cette quête de distinction, on voit tout de suite pourquoi le mot *français du Canada* ne pouvait plus convenir et pourquoi le terme *québécois* et non *français québécois* ait eu en premier la faveur des nationalistes. Il s'agissait pour eux d'un mouvement politique et idéologique de «libération nationale». Le Conseil de la langue française dit qu'il s'agit

*d'une prise de conscience générale chez les Québécois francophones qu'ils formaient une société originale, ayant droit à l'autonomie de développement et de jugement sur toute activité. Et donc, sur la langue. (1990b : 30)*

Je trouve les mots *et donc* éloquents. Ils montrent clairement que, comme je le soulignais plus haut, l'autonomie linguistique réclamée par certains Québécois francophones fait partie d'un mouvement plus global réclamant le droit à l'autonomie sur toute la vie sociale. Quelques années auparavant, sans craindre le ridicule, Corbeil affirmait déjà avec autorité que «nous posons en principe que les Québécois et les Français sont des partenaires égaux en ce qui a trait à la constitution et à l'évolution de la langue française» (1975c : 5). On aurait été tenté de lui rappeler que dans la vie, comme l'écrivait Orwell, certains sont plus égaux que d'autres... Mais admettons que suite à ce qu'on a appelé le «rapatriement du jugement linguistique des Québécois», la langue d'ici soit devenue autonome du point de vue de sa constitution et de son évolution; en quoi cette langue est-elle devenue différente du français commun?

Nous savons tous que les plus grands écarts entre le français québécois et le français dit standard se situent dans les registres familiers et populaires. D'autre part, on sait que la promotion du *québécois* s'est faite à partir de la fin des années soixante. Elle a coïncidé avec une période de remise en question à l'échelle mondiale de l'«establishment», avec une époque où les campus universitaires regorgeaient de maoïstes, de marxistes-léninistes, où il était de bon

ton de souhaiter «la dictature du prolétariat». On comprend donc que les élites québécoises francophones bien intentionnées aient voulu «libérer» le peuple en libérant sa langue. Cette langue populaire, qu'on avait d'abord baptisée avec mépris «joual», a donc été érigée en langue identitaire, contestataire, symbole de la «libération» du peuple. C'est ainsi qu'on est passé du «joual-mépris» au «joual-fierté». En valorisant et en étudiant cette langue, les premiers promoteurs de l'autonomie linguistique québécoise ont mis en relief des écarts importants entre le québécois et le français international. Vers la fin des années soixante, «tous les contestataires de l'ordre établi utilis[aient] la langue populaire québécoise comme lien d'amitié et symbole de leur opposition» (Corbeil 1975a : 26). Par exemple, en 1994, à la mort de Godin, les journaux ont rappelé que celui-ci était «bien assis sur le joual», que sa poésie était «joualisante».

À ce sujet, je ne peux pas m'empêcher d'ouvrir une parenthèse et de rappeler la levée de boucliers qui avait suivi un discours que Pierre Trudeau avait prononcé à Hamilton en 1968 et où il avait qualifié le français des élites québécoises de «*lousy French*» (Bouchard 1998 : 277-278), expression qui a été traduite — comme par hasard! — par «français pouilleux». (Je crois que la traduction de *lousy* par «pouilleux» dans ce type de contexte doit être unique dans l'histoire de la traduction. Imaginez : *I had a lousy morning* = J'ai eu une matinée pouilleuse; *He has a lousy temper* = Il a un caractère pouilleux, etc.) Les nationalistes ont vite fait de voir dans l'expression «*lousy French*» la preuve irréfutable du mépris qu'a toujours eu Trudeau envers les Québécois. Comme on vient de le voir, la remarque critique de Trudeau faisait tout simplement référence à ce registre populaire que les intellectuels de l'époque arboraient avec fierté. Si, comme on le verra plus bas, ces derniers ont délaissé aujourd'hui ce registre, c'est peut-être qu'ils partagent maintenant son point de vue...

Aujourd'hui, le «joual» n'est plus source de fierté. Rejeté par la très grande majorité des Québécois francophones, il n'est plus promu que par quelques rares individus. Ce phénomène de valorisation suivie de rejet rappelle ce que rapporte Mounin à propos de «l'ouvriérisme linguistique», c'est-à-dire de la valorisation de la langue de la classe ouvrière, qu'on retrouve, par exemple, dans *L'Humanité* depuis le Congrès de Tours jusqu'aux années 1934-36. Il est intéressant de noter que c'est la classe ouvrière elle-même qui s'en est dégagée,

*parce que cet ouvriérisme linguistique aboutissait à l'enfermement des seuls ouvriers révolutionnaires dans un ghetto linguistique, le coupait d'autres couches qui étaient leurs alliés naturels [...] parce que, aussi, dans sa masse, la classe ouvrière [...] le ressentait comme un niveau ségrégateur, un paternalisme ou une démagogie [...] Les meilleurs des militants ouvriers sentaient qu'ils avaient besoin de toute la langue française, dans toutes ses*

*ressources, pour jouer leur rôle de classe révolutionnaire dirigeante, et qu'il fallait, pour cette lutte, s'emparer aussi de cet instrument perfectionné, la langue de la classe dominante.*

Mounin 1975 : 167

C'est, d'une certaine façon, ce qui est arrivé au Québec. En effet, après leur premier engouement pour cette langue du peuple, les écrivains, les intellectuels, et toute la population en général se sont rendu compte — comme l'avaient fait les ouvriers français — du ghetto linguistique, culturel et économique dans lequel le «joual» les enfermait. Avec le temps, les limites communicatives du registre populaire devenaient de plus en plus apparentes, surtout à l'écrit. D'autre part, les effets de Mai 68, des hippies et du non-conformisme de la «*flower generation*» commençaient à s'estomper; le marxisme-léninisme était passé de mode; les révolutionnaires retraient dans le rang. Les valeurs traditionnelles reprenaient du poil de la bête au Québec comme ailleurs dans le monde. La langue n'a pas fait exception. «Bien parler, c'est se respecter» devenait le nouveau slogan de très nombreux panneaux publicitaires financés par le gouvernement québécois. Il devenait évident que *le québécois* que les chercheurs avaient décrit jusque là et que les poètes avaient chanté consistait en la description et la valorisation des registres familier et populaire. Que devient la spécificité linguistique québécoise selon les nouveaux critères de respectabilité? Nous voilà face à un nouveau dilemme.

## 5. Naissance du mythe du français québécois standard

En effet, si *le québécois* est la langue des Québécois francophones et que ceux-ci l'utilisent dans tous les registres, force est de conclure qu'ils parlent et écrivent «mal» selon les nouveaux critères de respectabilité. S'ils n'utilisent cette langue que dans les communications de registre familier et populaire, force est alors de conclure à un état de diglossie, *le québécois* servant de langue vernaculaire et le français «de France» servant de langue véhiculaire ou de prestige. Évidemment, cette dernière conclusion n'était pas pour plaire aux promoteurs d'identité, puisque la diglossie est souvent associée aux sociétés les plus démunies de notre planète. On pourrait rétorquer que «la diglossie québécoise peut aisément être vue comme une diglossie «de luxe» dans un pays choyé par le progrès» (Barbaud 1997 : 65), mais comme point de ralliement identitaire, mettons qu'on a vu mieux...

Pour sortir de cette impasse, les promoteurs de l'identité linguistique québécoise ont commencé à affirmer que ce qu'on avait appelé jusque là *le québécois* ne constitue qu'une partie, et une partie seulement, d'une langue complète, le

*français québécois*, qui, comme toutes les langues autonomes, comprend un registre standard. L'existence de ce registre semblait tellement peu problématique que lors de son congrès de 1977, l'Association québécoise des professeurs de français (AQPF) adoptait la proposition suivante :

*Que la norme du français dans les écoles du Québec soit le français standard d'ici. Le français standard d'ici est la variété de français socialement valorisée que la majorité des Québécois francophones tendent à utiliser dans les situations de communication formelle.*

Cette proposition, citée depuis dans un nombre considérable de textes, a été intitulée ironiquement par Diane Lamonde «l'acte fondateur» du québécois standard. Il me semble essentiel de noter que lorsque l'AQPF a adopté sa résolution, on ne disposait au Québec d'aucune description de ce «français correct d'ici» qu'il fallait dorénavant enseigner dans toutes les écoles du Québec.

On se serait attendu à ce que l'Office de la langue française (OLF), tout comme le Conseil de la langue française (CLF), qui citent la proposition de l'AQPF comme preuve de la maturité du jugement linguistique des Québécois, se précipitent pour fournir aux professeurs une description rigoureuse de ce «français correct d'ici», outil indispensable à son enseignement. Si cette langue est utilisée par la majorité des Québécois francophones dans un registre soutenu, sa description ne devrait poser aucun problème. En effet, tout linguiste sait que le registre standard est infiniment plus facile à étudier que les registres familier et populaire.

Or, en 1979, soit deux ans après la proposition de l'AQPF, au colloque sur la qualité de la langue après la Loi 101, le Conseil de la langue française (CLF) concluait que «la standardisation du français québécois était en train de se faire et qu'il valait mieux laisser le phénomène évoluer de lui-même». Il exprimait ainsi l'avis «qu'il ne semble pas utile de définir globalement la norme du français au Québec» (1990b : 21). Mais pourquoi ne voudrait-on pas définir la norme du seul français qu'on a décidé d'enseigner dans les écoles québécoises? Le CLF explique que «cette constatation reposait sur le désir de ne pas diviser les francophones du Québec quant au délicat sujet de la définition de la norme du FQ standard» (1990b : 21). Mais si, comme on l'affirme et le répète depuis 1977, ce français québécois standard est utilisé par la majorité des Québécois dans les situations formelles, pourquoi sa description serait-elle source de division? Si, comme les auteurs du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* l'affirmaient encore, plusieurs années plus tard, son registre standard «s'appuie sur une norme légitime, objet d'un consensus respectueux de la collectivité» (p. XXII), quel est le problème? Pourquoi cette absence de description? Serait-ce parce que ce

consensus n'a jamais existé? Serait-ce parce que le français québécois standard n'existe pas et que le mythe de son existence est plus utile que sa description? Examinons les faits.

En mai 1986, lors du colloque de lexicographie intitulé «Pour un dictionnaire général du français québécois»,

*Les interventions au colloque... ont mis en lumière le fait que — pour un bon nombre de personnes — français québécois et français populaire sont des appellations qui recouvrent une même réalité. Le français québécois serait donc une variété de français populaire.*

Poirier 1986, cité par Corbett 1990 : 342

En 1990, soit treize ans après que les professeurs ont décidé d'enseigner le FQ standard dans toutes les écoles québécoises, le CLF continue à affirmer que celui-ci existe (1990b : 28), mais ajoute que «cet usage est pour l'instant décrit de façon très incomplète, ce qui amène les gens à penser que l'usage standard du lexique québécois n'existe pas» (1990b : 20). La même année, Martel écrit : «À l'heure actuelle, aucun ouvrage, aucun dictionnaire ne livre une description complète, juste et fiable des usages et du bon usage de la langue française au Québec» (Conseil de la langue française 1990c : 48).

En 1996, soit dix-neuf ans après l'adoption du «français correct d'ici» comme seule norme pour l'enseignement du français dans les écoles québécoises, ce registre n'est toujours pas décrit. Martel et Cajolet-Laganière se contentent d'affirmer avec vigueur que celui-ci existe et citent comme preuve un très grand nombre d'auteurs et d'organismes qui partagent leur point de vue. Ils ajoutent que «très peu de Québécois nient l'existence du français québécois standard» (1996 : 78). En fait, pour eux, ces «très peu de Québécois» se résument à une seule personne : moi, puisque je suis la seule référence qu'ils donnent (Nemni 1993). Mais si je nie à tort l'existence du français québécois standard, doit-on citer comme preuve de nombreux auteurs qui pensent le contraire, ou faudrait-il plutôt citer de nombreuses études et descriptions de ce registre qui font autorité? Après tout, un registre de langue, ce n'est pas le Saint-Esprit : ça s'étudie, ça se décrit... Pourquoi, encore en 1998, se contente-t-on d'affirmer que ce registre existe?

Le CLF écrit, avec raison, que nous disposons maintenant de très bonnes descriptions des registres familier et populaire, alors que nous ne disposons toujours pas de description du registre standard. Pourquoi a-t-on financé au Québec tant d'études de ces registres et n'a-t-on pas orienté plus de chercheurs vers la description du registre standard qui, comme en conviendront tous les linguistes, est remarquablement plus facile à étudier? La raison est simple :

tout le monde, y compris ceux qui en font la promotion, savent que «la variété de français socialement valorisée que la majorité des Québécois francophones tendent à utiliser dans les situations de communication formelle» est depuis toujours le français international — ou universel. La lecture de n'importe quel livre, de n'importe quel article écrit ici montrerait à l'évidence que les quelques écarts, essentiellement d'ordre lexical, ont surtout rapport avec la réalité d'ici (*sous-ministre, commission scolaire, etc.*). Les actes de ce colloque ne font pas exception.

Alors, pourquoi le maintien du mythe de l'existence du français québécois standard? Parce que, comme on l'a vu plus haut, ce qui permet d'établir l'existence de deux langues au lieu d'une, c'est la croyance (*the belief*) des locuteurs qu'ils parlent une langue distincte de l'autre. D'où l'importance du mythe de l'existence du *français québécois* standard indispensable à la *création* d'une nouvelle langue. L'aventure est éminemment politique : il s'agit de convaincre les Québécois qu'ils ont une langue distincte. Les faits importent peu. Le problème est que la majorité des Québécois cultivés refusent d'y croire et ils continuent à préférer le français commun. Je ne donnerai que deux exemples pour justifier mon point de vue : le manque de succès du concept de *francisme* et l'échec du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*.

Oubliant qu'on ne parle pas le français seulement en France, certains promoteurs du français québécois ont développé le concept de francisme qu'ils définissent comme un mot utilisé en France et non au Québec. Ce concept est, de toute évidence, la conséquence et l'aboutissement naturels de la logique du référent interne. En effet, si le Québec devient le centre de référence, alors le *francisme* est au français québécois ce que le *québécoïsme* est au français de France (en oubliant, comme on l'a vu, le reste de la francophonie). Pour une analyse et une critique intelligentes des incohérences de ce concept et des conséquences aberrantes de son application, on pourra se référer à Annette Paquot (1995a et 1995b). Je me contenterai de remarquer ici que si le francisme n'a connu aucun succès, même chez les linguistes, c'est que les Québécois francophones pensent, à juste titre, que TOUT le français leur appartient, qu'aucun mot français ne leur est étranger, et que les termes qu'on utilise seulement ici s'ajoutent au fonds commun. Selon moi, le rejet du concept de francisme montre le gouffre qui sépare les promoteurs d'identité linguistique québécoise du reste de la population. Ceux-ci tentent de créer une langue distincte, au référent interne (en somme, ils tentent de modifier les *beliefs* dont parlait Corder), et la population oppose à leur programme une fin de non-recevoir, refusant de se cantonner dans le ghetto linguistique dans lequel on veut l'enfermer.



L'entreprise du *DQA* relève de la même logique identitaire. Pour les auteurs, il s'agissait de faire une description complète du lexique du français québécois en utilisant exclusivement le référent interne. Pour eux, les mots qu'on utilise aussi bien ici qu'ailleurs, comme *table* ou *maison*, font partie du français québécois tout autant que les mots *tuque* ou *quétaine*. Voici donc une manière pratique de «nationaliser» une bonne partie de la langue française et de doter le français québécois d'un nombre considérable de mots de registre standard. Quant aux mots utilisés seulement ici, les auteurs spécifient que pour en déterminer le registre, ils se sont appuyés «sur une norme légitime, objet d'un consensus respectueux de la collectivité» (p. XXII). La polémique véhémement qui a suivi la publication du *DQA* a montré que cette affirmation ne reposait sur aucun fondement. En fait, le tollé de protestations qui a accueilli le *DQA* —notamment à propos des registres— a obligé la maison Dicorobert à en publier une deuxième édition, à peine quelques mois après la première. Dans celle-ci, la marque du registre d'un très grand nombre de mots a été modifiée, toujours vers le bas du spectre. Certains ont même passé du registre neutre au registre populaire!

La marque des registres de la deuxième édition du *DQA* reflète-t-elle cette fois «le consensus respectueux de la collectivité»? Une enquête menée par Marie-Cécile Guillot (1998) portant sur un échantillon de 50 mots auprès de 150 Québécois francophones montre qu'il n'en est rien. Je me contenterai de quelques exemples d'écarts frappants entre le classement des auteurs du dictionnaire et les sujets sondés. Ces exemples sont pris exclusivement parmi les mots classés par le *DQA* dans le registre neutre : pour le mot *parlable*, 99,33 % des répondants le classent dans un registre plus bas que le *DQA*. Même résultat pour *jasage* (95,97 %), pour *se fermer la trappe* (98,65 %), pour *passer un sapin* (96,67 %) et ainsi de suite. En fait, le «consensus respectueux de la collectivité» semble se faire plutôt entre les sujets *contre* les registres indiqués par le *DQA*. Les résultats de cette étude, toute limitée soit-elle, permettent de mieux comprendre pourquoi la deuxième édition a connu le même sort que la première, pourquoi elle a été catégoriquement rejetée par la population québécoise, et plus particulièrement par le système scolaire auquel le dictionnaire s'adressait : elle faisait offense à la représentation que se font les Québécois francophones de leur langue. Face à cet échec commercial, la maison Dicorobert en a abandonné la diffusion.

La dimension idéologique du projet se dévoilait au grand jour : le *DQA* n'est pas un projet de *description*, mais de *construction* d'une langue identitaire. Pour ce faire, les auteurs avaient dans un premier temps inventé un consensus qui augmentait considérablement le nombre de mots «québécois» relevant du registre neutre. La distance entre «le français correct d'ici» et celui «de France»

se trouvant ainsi confirmée, les auteurs pouvaient affirmer l'existence d'une variété «nationale» québécoise. Face au tollé de protestations qui a suivi la parution de la première édition de leur dictionnaire, les auteurs ont inventé un nouveau consensus qui évaluait un peu plus à la baisse les mots utilisés ici. Une fois de plus, les Québécois ont dit «non». Notons que si cette tentative de valorisation de la langue d'ici avait réussi, elle aurait peut-être contribué à modifier les croyances des Québécois, les «beliefs» nécessaires à l'émergence d'une nouvelle langue.

Nous voilà en 1998, soit vingt et un ans après la décision de faire du *français québécois* la seule norme à enseigner dans les écoles québécoises. Quand on sait tout l'argent qui a été investi au Québec pour l'étude des registres familier et populaire, comment ne pas conclure que si nous ne disposons pas de description du registre standard du français québécois, c'est parce que les recherches auraient mis fin au mythe de son existence, puisqu'elles auraient montré que les Québécois cultivés utilisent un français qui ressemble à s'y méprendre au français international? Et si les Québécois francophones utilisent le français international pour le registre formel, ne devrait-on pas conclure que le *français québécois* ne se distingue que dans les registres familier et populaire? On voit pourquoi seule l'absence de description du français québécois standard permet d'entretenir le mythe de son existence.

Notons cependant que les promoteurs de l'identité québécoise à travers une langue identitaire différente du français international se font de plus en plus rares. Pour le meilleur ou pour le pire, le combat pour la langue reflet de l'identité a pris d'autres formes au Québec, qui méritent qu'on en fasse un jour une analyse détaillée. Ironiquement, le débat sur la variété à privilégier au Québec n'a cours que parmi quelques linguistes : il y a longtemps que le public a tranché. En témoignent les milliers d'étudiants qui s'inscrivent chaque session aux cours de «français écrit», qui, comme par hasard, ne s'appellent plus *français québécois*. En témoigne le succès fulgurant des concours d'orthographe — du français universel, bien entendu! En témoignent les nouvelles directives du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) exigeant que les universités garantissent la qualité du français écrit et parlé des futurs diplômés de tous les baccalauréats d'enseignement. Et j'en passe... Faut-il conclure que je suis contre la «légitimation» de cette variété? Tout dépend de ce que l'on entend par «légitimer».

## 6. La «légitimation» du français québécois et ses conséquences pédagogiques

S'il s'agit de vouloir légitimer l'étude de cette variété, la pléthore de subventions octroyées pour l'analyse et la description des registres familier et populaire prouve à l'évidence qu'on enfoncerait là une porte grande ouverte, et depuis longtemps.

S'il s'agit de légitimer l'usage de cette variété comme langue nationale, il faudrait d'abord appliquer ce concept à la variété canadienne et non québécoise, mais il faudrait surtout modifier la représentation que se font les Québécois francophones de leur langue. Comme on l'a vu, en dehors des quelques promoteurs de l'identité linguistique québécoise, la population en général a montré à maintes reprises qu'elle ne trouve légitime, pour le registre standard, que le français universel — auquel elle veut bien ajouter un certain nombre de «canadianismes de bon aloi».

S'il s'agit de légitimer cette variété à l'école, là aussi il faut apporter des nuances. Si légitimer veut dire ne pas humilier les élèves qui s'expriment ainsi, on voit mal qui s'y opposerait. Par contre, s'il s'agit d'en légitimer l'enseignement, en privant les élèves de l'accès au français universel que l'on considérerait comme «étranger», en éliminant de leurs lectures les œuvres autres que «québécoises», alors il me semble que la population a clairement manifesté sa position. Elle veut que l'on privilégie le français universel, comme en témoignent le nouveau programme de français du ministère de l'Éducation du Québec et les nouvelles exigences pour la formation des enseignants. Dans tous ces documents, on a du mal à trouver des références au français québécois.

S'il s'agit de légitimer l'inclusion de mots de registres familier et, surtout, populaire dans un dictionnaire à l'usage des Canadiens, nous touchons là des susceptibilités et des attitudes normatives qui mériteraient des discussions sérieuses, étant donné la variété des valeurs et des tendances politiques présentes dans toute société. En cela, la société québécoise ne se distingue pas des autres. Je signalerai à titre d'exemple la controverse houleuse à propos de l'inclusion ou de l'exclusion du mot *nigger* dans l'édition de 1999 du dictionnaire Webster, aux États-Unis. Au Québec, malheureusement, la promotion d'une langue nationale à des fins idéologiques a détourné les débats des problèmes réels et difficiles que pose partout l'élaboration de dictionnaires.

Ici, le débat sur la légitimation des variétés nationales a essentiellement servi d'écran de fumée. Depuis près d'un quart de siècle, au lieu de voir dans l'absence de description du registre standard du français québécois la preuve de son inexistence, les promoteurs de l'identité nationale ont utilisé cette lacune pour entretenir le mythe de son existence et pour l'utiliser comme arme politique.

Cependant, comme la valorisation du français québécois avait non seulement pour but de renforcer l'identité des Québécois francophones, mais également de mettre un terme à leur insécurité linguistique maintes fois soulignée, je pense que ce mythe a eu également des effets néfastes, contraires à ce que visaient ses promoteurs. Ce sont ces deux effets que je tenterai d'analyser dans la dernière partie de mon texte.

D'un point de vue idéologique et politique, l'affirmation de l'existence d'un registre standard dont on déplore l'absence de description a donné un semblant de légitimité à la méfiance envers «l'autre», considéré comme incapable d'enseigner «notre» langue. En effet, il devient ainsi possible, comme le font par exemple Gilles Bibeau et Claude Germain, d'accuser entre autres la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal d'engager des professeurs «européens» qui enseignent le français «européen», le seul qu'ils valorisent, ce qui amènerait les anglophones montréalais à mépriser la «vraie» langue des Québécois. Ces professeurs ne peuvent même pas riposter en montrant qu'ils enseignent bel et bien le «français standard d'ici». Celui-ci n'étant décrit nulle part, seuls les «vrais natifs» en ont une connaissance innée. Ils sont donc les seuls capables de l'enseigner.

Mais l'absence de description du français québécois permet également, comme le fait Migneault (1992), cité plus haut, d'accuser les anglophones de tout le Canada de mépriser les Québécois puisqu'ils refusent d'apprendre leur langue. Oubliant que les différences se situent au niveau des registres familier et populaire et que l'école a pour fonction d'enseigner d'abord le registre standard, certains ont pu affirmer que les manuels scolaires utilisés par les anglophones ne reflètent pas la «vraie» langue des Québécois (alors qu'ils incluent, comme l'a montré Cécile Pitois 1997, un grand nombre de «canadianismes de bon aloi»). Le respect ou le manque de respect envers la «langue des Québécois» devient ainsi un dialogue de sourds puisqu'on ne dispose d'aucune référence pour clore le débat. Et l'on peut ainsi tranquillement propager le mythe des anglophones «qui nous méprisent»...

Enfin, le manque de description de cette langue mythique se révèle une arme très puissante d'un point de vue identitaire. En effet, non seulement il permet, comme on l'a vu, d'exclure les «autres», qu'ils soient francophones ou non, mais il sert de point de ralliement identitaire pour les Québécois «de souche». Alors que, comme nous l'avons vu, toute description met à jour des dissensions fondamentales entre Québécois au sujet de leur représentation du registre standard, le mythe permet à l'imaginaire de donner à ce registre toutes les vertus esthétiques. Les textes du Conseil de la langue française, l'introduction

de Gilles Vigneault au *DQA*, pour ne citer que ceux-là, abondent en superlatifs au sujet de la beauté de cette langue.

Mais l'arme puissante était à double tranchant et s'est retournée contre les francophones. Selon moi, la piètre performance en français des étudiants (manifestée entre autre aux tests d'entrée à l'université) résulte du mythe de l'existence d'une langue nationale québécoise. En effet, la promotion du *québécois* pendant de nombreuses années a grandement favorisé le succès exceptionnel qu'a connu au Québec l'approche communicative. Celle-ci, par la place privilégiée qu'y occupent la pédagogie du vécu et la notion de normes multiples variant selon la situation de communication, a permis de donner dans l'enseignement du français une place d'honneur aux registres familier et populaire. Ceci a eu des conséquences désastreuses sur la qualité du français dans les écoles.

D'autre part, l'absence de description du registre standard québécois en empêchait évidemment l'enseignement. Mais le mythe de son existence rendait impossible comme solution de rechange l'enseignement du registre standard «français» puisque celui-ci ne correspondait ni au vécu des élèves ni à la langue nationale québécoise. En l'absence de norme, comment enseigner la grammaire? Celle-ci a donc été mise au rancart. Sans enseignement de la grammaire, comment enseigner l'écrit? Celui-ci a donc été oublié au profit de l'oral, «vraie» langue de communication des Québécois. Quant au patrimoine littéraire français, celui-ci a été rejeté à deux titres : d'abord parce qu'il est écrit, ensuite parce qu'il est écrit dans une langue «étrangère». (Voir à ce sujet la critique acerbe de Jean Larose 1991). Dans le programme du MEQ de 1980 n'était valorisée que la littérature québécoise qui permettait aux élèves de découvrir leur identité. Il est évident que celle-ci devait donc utiliser la langue identitaire, celle de la différence, soit celle des registres familier et populaire. On comprend alors le succès phénoménal des pièces de théâtre de Michel Tremblay!

Heureusement, le vent a tourné et le nouveau programme de français du MEQ, ne mettant plus l'accent sur le français québécois, exige la maîtrise de l'écrit et la lecture d'œuvres de toute la francophonie. Mais le mal est fait, et il faudra de très nombreuses années pour réparer les dégâts puisque les exigences quant à la qualité de la langue ne peuvent affecter que les nouveaux enseignants. Il reste dans les écoles un nombre considérable de professeurs formés depuis les années soixante-dix qui ne maîtrisent pas le registre standard de la langue qu'ils enseignent. Comment vont-ils faire face aux nouvelles exigences du MEQ?

Ironiquement, la valorisation du vécu qui avait pour objectif de mettre fin à l'insécurité linguistique des Québécois en les rendant fiers de leur spécificité a eu, même sur ce plan, l'effet inverse. Certains jeunes se sont débrouillés tout seuls pour apprendre le français normatif, en dépit du système. D'autres, bien

plus nombreux, se rendent compte un jour ou l'autre que l'école leur a joué un mauvais tour en ne leur enseignant pas la langue de la promotion sociale. C'est ainsi qu'à l'Université du Québec à Montréal, comme dans bien d'autres universités francophones, à chaque session, les étudiants s'inscrivent par milliers à des cours de «français écrit», qui ne suffisent pas à combler les lacunes laissées par le système scolaire.

De même, la tentative de doter les Québécois francophones d'un dictionnaire à référent interne avait pour but de mettre fin à leur insécurité linguistique. Au contraire, en ne marquant pas les mots utilisés seulement ici ou qui ont ici un sens particulier, ces dictionnaires risquent d'accroître le sentiment d'insécurité des Québécois puisqu'ils ne sauraient pas quels mots posent des problèmes de compréhension au reste de la francophonie. Voir à ce sujet l'excellente critique de Paquot 1993.

Mais cette affirmation de l'existence d'une langue nationale dont on ne possède aucune description a également nui à l'image qu'ont «les autres» des Québécois. A force d'entendre dire que cette langue nationale existe et que les Québécois en sont très fiers, les étrangers, incapables d'avoir accès à des descriptions leur permettant de faire la distinction entre les divers registres, supposent que tout ce qu'ils entendent doit être du québécois et en tirent souvent des conclusions qui ne sont pas pour plaire aux promoteurs d'identité linguistique. C'est ainsi que Françoise Sagan, après avoir regardé à TV5 le téléroman québécois *Les Moineau et les Pinson* dénonçait dans le journal *Le Monde* «cette langue barbare qui se prend pour du français» (Lemieux 1994). Qu'on le lui ait reproché ne change rien à l'insulte. Je peux vous assurer qu'elle n'est pas seule en France ni ailleurs à porter un jugement négatif sur la qualité du français des Québécois. Combien de fois n'ai-je pas eu à expliquer à des étrangers qu'en condamnant «la langue des Québécois» ils font une généralisation hâtive, qu'il faut tenir compte des registres et des classes sociales, et que mes collègues, comme la plupart des intellectuels québécois, parlent et écrivent une langue très proche de celle des autres francophones. Il me semble que ce mythe, entretenu comme je l'ai dit grâce à l'absence de description du registre standard, contribue largement à la mauvaise opinion que se font les autres de la langue de tous les Québécois.

Au Québec même, les allophones se rendent compte par les journaux et les médias en général que les étudiants échouent en grand nombre aux tests d'entrée à l'université, que la qualité de la langue au Québec pose problème. Incapables de faire la distinction entre ce qui relève du registre ou de la classe sociale, ils se méfient de la langue «des Québécois», même s'ils sont, comme

je l'ai maintes fois constaté, tout à fait disposés à apprendre le français. L'attrait de l'anglais s'en trouve évidemment accru.

## 7. Conclusion

Poser comme problématique de ce débat un choix manichéen entre une langue «pure et unique» et la légitimation de variétés nationales ne permet pas de comprendre la situation québécoise. En effet, non seulement est-il incorrect de qualifier le *français québécois* de langue «nationale», mais pour légitimer une langue, il faudrait que celle-ci permette la communication dans toutes les situations, dans tous les registres et selon tous les canaux de communication. Ce n'est pas le cas du français québécois, le registre standard lui faisant défaut. À quelques variantes près, comme c'est le cas à l'intérieur même du français hexagonal, les Québécois cultivés utilisent pour les registres neutre et soutenu le français international, universel ou commun. Toutes les recherches qui ont mis en évidence une variation importante se situaient dans les registres familier et populaire.

On comprend dès lors pourquoi, pour utiliser les mots de Corbeil, cité plus haut, les débats sur la légitimation du français québécois «se caractérisent beaucoup plus par leur charge émotive que par la rigueur de leur contenu». Comme nous l'avons vu, ils n'ont pas de base linguistique; ils ne s'expliquent que d'un point de vue idéologique et politique. On comprend dès lors pourquoi il est plus important pour les promoteurs du français québécois de maintenir le mythe de son existence que d'en fournir une description. Et pendant ce temps, c'est toute la société québécoise qui en fait les frais...

## Références

- BARBAUD, P. 1993 «*Le dictionnaire québécois d'aujourd'hui* : coup de Jarnac», *Québec français* 90 : 58-61.
- BARBAUD, P. 1997 «La diglossie québécoise», dans Dvorak, M., p. 65-82.
- BIBEAU, G. et C. GERMAIN 1983 «La norme dans l'enseignement de la langue seconde», dans Bédard et Maurais, *La norme linguistique*, Gouvernement du Québec, p. 511-527.
- BOISVERT, Lionel, Claude POIRIER, Claude VERREAUULT et coll. 1986 *La lexicographie québécoise : bilan et perspectives*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- BOUCHARD, Chantal 1998 *La langue et le nombril : histoire d'une obsession québécoise*, Montréal, Fides.

- CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène et Pierre MARTEL 1995 *La qualité de la langue au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE 1990a *Dix études portant sur l'aménagement de la langue au Québec*, Service des communications du Conseil de la langue française.
- CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE 1990b *L'aménagement de la langue : pour une description du français québécois*, Service des communications du Conseil de la langue française, Gouvernement du Québec.
- CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE 1990c *Actes du colloque sur l'aménagement de la langue au Québec : communications et synthèse*, Service des communications du Conseil de la langue française.
- CORBEIL, J.-Cl. 1975a *Essai sur l'origine historique de la situation linguistique du Québec*, Régie de la langue française, Éditeur officiel du Québec.
- CORBEIL, J.-Cl. 1975b *Éléments d'une théorie de l'aménagement linguistique*, Régie de la langue française, Éditeur officiel du Québec.
- CORBEIL, J.-Cl. 1975c *Description des options linguistiques de l'Office de la langue française*, Éditeur officiel du Québec.
- CORBETT, N. 1990 *Langue et identité : le français et les francophones d'Amérique du Nord*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- CORDER, S. Pitt 1973 «The variability of Language», dans *Introducing Applied Linguistics*, Penguin Books.
- DOR, Georges 1996 *Anna brailé ène shot (Elle a beaucoup pleuré) : essai sur le langage parlé des Québécois*, Montréal, Lanctôt.
- DOR, Georges 1997 *Ta mé tu là? (Ta mère est-elle là?) : un autre essai sur le langage parlé des Québécois*, Montréal, Lanctôt.
- DVORAK, Marta et coll. 1997 *Canada et bilinguisme*, Université de Rennes.
- FRANCARD, Michel et coll. 1993 *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, Actes du colloque de Louvain-la-Neuve : L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques, 19-3/4, 10-12 novembre 1993.
- GAGNON, Lysiane 1975 *Le drame de l'enseignement du français*, Montréal, La Presse.
- GUILLOT, Marie-Cécile 1998 *Le registre des mots dans le Dictionnaire québécois d'aujourd'hui — comparaison entre le registre indiqué dans le dictionnaire et celui choisi par des locuteurs québécois francophones*, Mémoire de maîtrise inédit, Université du Québec à Montréal.
- HANSE, 1994 *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne* [3e éd.], Paris et Louvain-la-Neuve, De Boeck et Duculot.
- HAUSMANN, Franz Josef 1986 «Les dictionnaires du français hors de France», dans Boisvert, Lionel, Claude Poirier, Claude Verreault et coll. p. 3-21.
- LAFORST, Marty 1997 *États d'âme, états de langue*, Québec, Nuit blanche.
- LAMONDE, Diane 1998 *Le maquignon et son joual : l'aménagement du français québécois*, Montréal, Liber.
- LAROSE, Jean 1991 *L'amour du pauvre*, Montréal, Boréal.



- LAURENDEAU, P. 1990 «La langue québécoise : un vernaculaire du français», dans N. Corbett, *Langue et identité : le français et les francophones d'amérique du Nord*. Québec, Presses de l'Université Laval, p. 219-227.
- LÉARD, Jean-Marcel 1995 *Grammaire québécoise d'aujourd'hui : comprendre les québécismes*, Montréal, Guérin.
- LEMIEUX, Louis-Guy 1994 «La patate chaude», Québec, *Le Soleil*, 22 avril.
- MARCEL, J. 1973. *Le Joual de Troie*, Montréal, Jour.
- MARTEL, Pierre et Hélène CAJOLET-LAGANIÈRE 1995 «Oui au français québécois standard», *Interface*, sept-oct., p. 14-25.
- MARTEL, Pierre et Hélène CAJOLET-LAGANIÈRE 1996 *Le français québécois : usages, standard et aménagement*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- MIGNEAULT, L.B. 1992 «Quebec Language and the Teaching of French in Canadian Schools», *The Canadian Modern Language Review* 48-2 : 342-359.
- MOUNIN, Georges 1975 *Clefs pour la langue française*, Paris, Seghers.
- NEMNI, Monique 1993 «Le Dictionnaire québécois d'aujourd'hui ou la description de deux chimères», *Cité libre* 21-2 : 30-34.
- OSTIGUY, Luc et Claude TOUSIGNANT 1993 *Le français québécois : normes et usages*, Montréal, Guérin.
- PAQUOT, Annette 1993 «Des dictionnaires pour perdre le nord? L'évolution récente de la lexicographie québécoise et l'insécurité linguistique», dans Francard et coll. 1993, p. 199-208.
- PAQUOT, Annette 1995a «'Francismes', québécismes et... nationalisme», *Cité libre* 23-5 : 34-37.
- PAQUOT, Annette 1995b «Le terme francisme : les avatars lexicographiques d'un concept à revisiter», *Langues et linguistique* 21 : 122-136.
- PETRIE, B. Mary 1975 «Diglossia in Montreal», *Bulletin de l'Association canadienne de linguistique appliquée* 4-1 : 65-81.
- PITTOIS, Cécile 1997 *Myrtille ou bleuet? Le choix du lexique dans quatre manuels d'enseignement du français au Canada*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal.
- POIRIER, C. 1986 «Un dictionnaire général du français québécois : produit original ou produit adapté?», *Québec français* 65, cité dans N. Corbett 1990, p. 339-351.
- REY, A. 1972. «Usages, jugements et prescriptions linguistiques», *Langue française*, numéro sur La norme 16 : 4-29.
- RICHARD, A. 1993 «Rien d'extrémiste à vouloir un Québec français», Montréal, *La Presse*, 22 avril.
- ROBERT, Paul et coll. 1994 *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française : Nouveau Petit Robert*, Paris, Le Robert.
- ROUX, P. 1994 «Le 'québécois' est un dialecte sans avenir», Montréal, *La Presse*, 9 avril.
- SIMARD, Jean 1973 *Une façon de parler. Essai sur les implications du langage*. Montréal, Hurtubise-HMH.

- STREVENS, Peter 1985 [1977] «Varieties of English : the description of diversity», dans *New Orientations to the Teaching of English*, Oxford University Press, p. 119-156.
- TURI, Joseph 1972 *Une culture appelée québécoise*, Montréal, L'Homme.
- WALTER, Henriette 1972 «Diversité phonologique et communauté linguistique», dans J. Martinet et coll., *De la théorie linguistique à l'enseignement de la langue*, Paris, Presses universitaires de France, p. 183-198.